



Réf. : MLB/CD

Objet : **Votre courrier du 13/12/2016**

Vannes, le 4 janvier 2017

**UNAN MORBIHAN**

**Capitainerie**

**4 rue du Commerce**

**56000 VANNES**

**A l'attention de M. Patrick CLAUDEL-  
Président**

Monsieur le Président,

Par la présente, j'accuse réception de votre lettre datée du 13 décembre dernier et vous en remercie.

A la lecture de votre lettre, je ne vois nulle mention relative au courrier de la Compagnie des Ports du Morbihan daté du 21 octobre 2016. Peut-être que vous ne l'avez pas reçu ? Aussi, je vous le joint en copie. Ce courrier répondant à votre interrogation sur l'évolution des tarifs.

Suite aux conseils portuaires, je vous informe que la Commission permanente du Conseil Départemental a adopté, le 9 décembre dernier, les tarifs 2017.

L'évolution tarifaire 2017 vise à poursuivre la qualité – ce qui a un coût – des services délivrés aux plaisanciers. La qualité des services proposés dans les ports que nous gérons est nécessaire pour continuer d'avoir un taux d'occupation de ces équipements portuaires élevé et ainsi assurer l'équilibre économique. Mais vous pouvez constater que le Conseil d'administration comprend votre attente et le soin que nous apportons à limiter les évolutions tarifaires. Comme vous le savez la référence à des indicateurs a des limites, ils ne reflètent pas la réalité de nos coûts de production.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur,

Michel LE BRAS

[www.compagnie-des-ports-du-morbihan.fr](http://www.compagnie-des-ports-du-morbihan.fr)